

MAIRIE  
Du  
VERNET



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION**

«Rue de Bacquié »  
N° 21 / 2026

**LE MAIRE,**

- VU la demande en date du 16 octobre 2026 par laquelle le SIVOM SAGE, sis au 45 chemin des Carreaux – 31120 ROQUES représenté par Romain STORAI, sollicite pour l'entreprise ETPM sis au 6 avenue du Petit Paradis – 31150 BRUGUIERES, une autorisation de circulation pour : REFECTION DE VOIRIE SUITE A CREATION D'UN BRANCHEMENT AEP en agglomération, COMMUNE du VERNET.
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
- VU Le règlement général de voirie du 8/04/1965 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

La section de la rue de Bacquié, située entre la rue des Ecoles et le chemin du Vieux Port sera fermée à la circulation durant les travaux (excepté pour les riverains). Une déviation sera mise en place via la rue des Jardins.

**ARTICLE 2**

Durée des travaux : 5 jours à compter du 29/06/2026

**ARTICLE 3**

Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

**ARTICLE 4**

Toutes infractions aux instructions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5**

Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auterive et tous les agents des services de police sont chargés, en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Au VERNET, le 19 juin 2026.

Le Maire,  
**René MARCHAND**

